

Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

N° 32 Hiver 2014

Vos forêts ont de la valeur !

A la veille de partir en retraite, je voudrais revenir sur les messages que j'ai essayé de transmettre aux propriétaires privés en forêt méditerranéenne et insister sur celui qui m'apparaît aujourd'hui comme le plus pertinent.

Arrivé dans la région en 1983, avec la mission de créer les ventes groupées de bois, je suis allé avec mes collègues à la rencontre des propriétaires pour " prêcher " la sylviculture. Nous les incitions à faire une première éclaircie de rattrapage dans les pinèdes pour conserver les sujets d'avenir et les mettre à distance en leur proposant des démarches groupées afin d'obtenir de coupes bien faites.

Ensuite, nous avons réorienté ce message en mettant l'accent sur la gestion. En effet, pour être efficace, la sylviculture doit s'inscrire sur le long terme. Pour les propriétés de plus de 25 ha, les Plans Simples de Gestion sont d'excellents outils dont la réalisation et le suivi ont été " révolutionnés " par le recours à l'informatique. Pour les propriétés de petite taille, la sylviculture n'a pas de sens si on raisonne à la parcelle et il est indispensable de mutualiser les interventions sur des parcelles contiguës. Nous avons alors développé les Plans de Développement de Massif pour générer, soit des interventions groupées ponctuelles, soit des regroupements de propriétaires acceptant une gestion en commun de leurs parcelles, les Associations Syndicales. Des résultats ont été obtenus, mais il reste encore beaucoup à faire.

Aujourd'hui après avoir travaillé à la valorisation des nombreux services fournis par les forêts, je pense que le message susceptible de motiver les propriétaires serait le suivant :

"Propriétaires forestiers, votre forêt, vos parcelles forestières ont de la valeur !"

Elles ont de la valeur **pour vous et pour la société**, pour les ruraux et pour les urbains et les touristes, pour les acteurs économiques et pour les usagers contemplatifs ou sportifs, pour la beauté des sites et pour le développement local des territoires ruraux, ...

Cette valeur se situe à plusieurs niveaux : **sentimental et patrimonial** pour des propriétaires qui y ont vécu des moments intenses, **économique** car lié à la production d'un éco-matériau renouvelable et aux caractéristiques encore mal valorisées, **environnemental** avec une biodiversité riche et variée, enfin **social** comme cadre d'activités de nature dans des paysages et des ambiances uniques.

Parce qu'elles ont de la valeur, vous avez la responsabilité de gérer "cette parcelle de la planète" qui vous est confiée pour qu'elle conserve ses potentialités et fournisse les biens et services nécessaires à notre société,

Parce qu'elles ont de la valeur, il est souhaitable d'en programmer la gestion et d'y appliquer la sylviculture adaptée et que vous soyez aidés pour le faire,

Parce qu'elles ont de la valeur, il est essentiel de valoriser au mieux nos essences locales,

Parce qu'elles ont de la valeur, l'existence de notre Centre, des organisations de propriétaires forestiers et l'engagement de tous leurs personnels se justifient,

Parce qu'elles ont de la valeur, il faut faire savoir aux différents bénéficiaires les services réels apportés par la forêt et les inciter à participer aux frais de sa gestion, de son maintien et de son renouvellement qui ne devraient pas incomber aux seuls propriétaires,

Parce qu'elles ont de la valeur, il faut faire savoir aux élus et aux administrations les services d'intérêt général fournis par vos parcelles forestières afin qu'ils poursuivent et amplifient toutes les aides actuelles qui ne devraient plus être appelées subventions, mais bien contributions aux services fournis à la société par vos parcelles boisées.

Certes, reconnaître la valeur ne signifie pas que vous en recevrez tout de suite le juste prix. C'est une première étape à laquelle il faut travailler dès maintenant. Voilà le challenge éthique, économique et patrimonial que je laisse à mes successeurs. Bon courage.

Louis-Michel Duhon - CRPF ■

SOMMAIRE

Dossier : Agir en forêts privées morcelées 2-3

La rencontre : Un téléphérique à bois ! 4

La forêt privée du Ventoux 5

Tournage sur bois 6

Changements climatiques 7

Produit forestier : le pignon 8

Vie des organismes 9

Nouvelles juridiques 10

Lu pour vous 11

Rencontres 12



Agir en forêts privées morcelées,

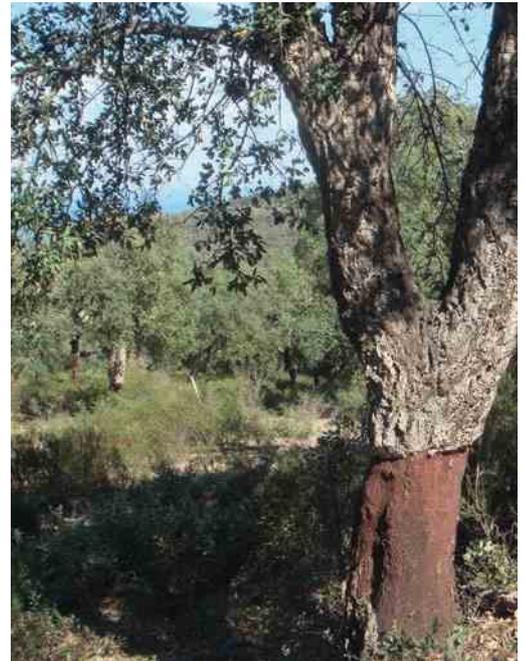
On le sait, la caractéristique principale des forêts privées françaises est son morcellement. Les CRPF travaillent avec les territoires pour avancer sur ce sujet.

Les CRPF de Languedoc-Roussillon, de Lorraine-Alsace et de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont échangé pendant plus d'un an autour de la question "Doit-on choisir entre restructuration foncière et regroupement de propriétaires ou est-il possible de mettre en place des démarches complémentaires pour augmenter l'efficacité d'une approche territoriale du problème ?"

Une formulation, certes un peu alambiquée, qui reprend les préoccupations des CRPF à mieux mobiliser les propriétaires et les ressources forestières dans des contextes de foncier morcelé.



Cette démarche de coopération, permise par les fonds européens LEADER, a été accompagnée par 4 territoires : Pays Barrois, Haute Provence - Luberon, Terres romanes et Pays Pyrénées Méditerranéenne.



Démasclage dans l'ASL de la Suberaie catalane (E. Dagorne, GAL du Pays Barrois)

UNE PROBLÉMATIQUE COMMUNE À DE NOMBREUX TERRITOIRES

Des différences territoriales marquées

Entre les pins à crochets du Capcir, la suberaie catalane, les chênaies de l'Argonne, les sapinières alsaciennes, les pins maritimes des Ocre et la hêtraie de Lure, apparemment rien de commun...

Le Nord-Est est notamment réputé pour sa production de bois d'œuvre tandis que nos régions méditerranéennes sont plus connues pour leur multifonctionnalité et le développement du débouché en bois énergie.

Une question commune

Ces différences, quoique réelles, ne sont pas aussi importantes qu'elles pourraient le sembler. Dans ces trois régions, comme partout en France, les CRPF se mobilisent pour accompagner les propriétaires forestiers privés et notamment répondre à une question majeure : comment mobiliser en forêts privées morcelées ?

Souvent, les propriétaires de petites parcelles ne se sentent pas concernés

par la gestion forestière, d'autant plus qu'ils ne connaissent pas toujours leurs limites parcellaires. Il arrive même que certains n'aient pas conscience d'être propriétaires de forêts. Le travail des CRPF est donc de les sensibiliser à la gestion forestière et de proposer des solutions permettant, soit par la restructuration foncière, soit par le regroupement, la réalisation d'opérations de gestion.

Une expertise au service de spécificités territoriales

La marge de mobilisation de bois dans le cadre d'une gestion forestière durable se trouve majoritairement dans ces forêts privées très morcelées, souvent peu gérées. C'est aujourd'hui un enjeu fort à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle territoriale pour la création ou l'approvisionnement de filières locales.

Les CRPF ont développé une gamme d'outils adaptés aux spécificités territoriales. Ce projet a permis d'en appréhender une partie à travers un panel de réalisations très instructives et complémentaires. De la restructuration foncière à la gestion concertée en passant par des opérations groupées, les possibilités d'action des CRPF avec les territoires sont nombreuses.



Eclaircie paysagère à Goult dans l'ASL du Massif des Ocre (C. Loudun, CRPF PACA)

une coopération nationale

REGROUPER LE FONCIER FORESTIER

Restructurer le parcellaire forestier

Le CRPF de Lorraine-Alsace travaille à faire du regroupement foncier dans le cadre de ses Plans de Développement de Massif. Les techniciens agissent au profit des propriétaires voisins et/ou motivés pour agrandir leur parcellaire et réaliser ensuite des chantiers groupés incluant notamment ces propriétés. Du fait de la qualité des peuplements meusiens, une parcelle forestière peut être intéressante et rentable à partir d'un hectare.

GÉRER ENSEMBLE LES FORÊTS

Des actions groupées de gestion...

En Alsace, le CRPF s'est appuyé sur des Associations Syndicales Autorisées (ASA), initialement créées pour de la desserte, pour essayer de réaliser une planification théorique des coupes en forêt extrêmement morcelée. Ces Plans d'Actions Sylvicoles, validés par les ASA, servent de programmes d'actions pour proposer des opérations groupées aux propriétaires. La réalisation de coupes-pilotes, acceptées par la majorité des propriétaires, est néanmoins rendue complexe du fait de la haute valeur des bois demandant une délimitation très précise des propriétés.

LES RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION

Mutualiser nos expériences

Cette coopération a permis d'échanger entre CRPF et faire ressortir les complémentarités des différentes méthodes. Le CRPF Lorraine-Alsace envisage de travailler sur un PSG concerté à l'échelle de quelques propriétaires volontaires dans une ASA, le CRPF Languedoc-Roussillon poursuit le développement de sa bourse foncière et nous envisageons, au CRPF PACA, d'intégrer des volets fonciers dans les actions territoriales.

Des informations disponibles

Les expériences présentées ici sont détaillées dans un document " Agir en forêts privées morcelées " disponible sur www.ofme.org/crpf. Ce projet a aussi débouché sur une étude juridique sur les associations syndicales. Un petit film et une étude sociologique sur les interventions en forêt, réalisés avec des propriétaires de la région, seront bientôt disponibles.

Grâce à une aide du Conseil Général de la Meuse, un mécanisme d'échange et cession d'immeubles forestiers (ECIF) a pu être mis en place ainsi qu'une procédure de reconnaissance des biens vacants et sans maître.

Les propriétaires sont accompagnés par le CRPF dans la mise en place de document de gestion durable et le simple fait d'avoir agrandi la propriété leur permet de se réapproprier leur patrimoine.

... à l'action de gestion groupée

La création d'Associations Syndicales Libres (regroupements volontaires de propriétaires) est assez courante dans nos régions méditerranéennes (Languedoc-Roussillon et PACA). Leur éventail d'action est large (sylvicole évidemment, mais aussi subéricole, paysagère, sylvopastorale...) et reflète bien la multifonctionnalité propre à nos territoires. Elles permettent de réaliser des actions groupées de gestion et certaines d'entre elles vont jusqu'à mutualiser leur gestion grâce des Plans Simples de Gestion concertés.

Le CNPF en action

Ce projet nous a permis de mieux nous connaître entre CRPF. Les échanges continueront et participent de la construction de méthodes communes sur le terrain.

Camille Loudun-Hamon - CRPF

Mettre en contact : la bourse foncière

En région Languedoc-Roussillon, une bourse foncière a été mise en place : www.bourse-fonciere-forestiere-lr.com permet de mettre en contact vendeur, acheteur ou potentiel échangeur de parcelles forestières. Le site est gratuit, facile d'utilisation et présente une fiche descriptive pour chaque offre. Il est alimenté par le CRPF et la SAFER.

Ces gestions concertées traduisent alors la rencontre des envies et besoins de chaque propriétaire avec des enjeux de territoire plus étendus, comme par exemple le risque incendie ou la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière. Sur le territoire Luberon-Lure, c'est notamment le cas des ASL du Tréboux, du massif des Ogres ou encore des Brousses. Ces associations demandent un accompagnement technique et permettent la mobilisation des propriétaires, petits et grands.



Chênaie meusienne (C. Loudun, CRPF PACA)

Un téléphérique à bois !

A voir, la reconstitution d'un téléphérique et la cabane des bergamasques qui le faisaient fonctionner, réalisée par l'un de leurs descendants.

A la Roche des Arnauds, près de Gap, dans les Hautes-Alpes, vous pouvez voir la reconstitution d'un téléphérique forestier dans le jardin de Pierre Para ! " *Je muris ce projet depuis plus de 50 ans, car je veux rendre hommage aux bergamasques, ces hommes courageux, travailleurs et débrouillards qui s'expatriaient chaque année pour venir travailler dans nos montagnes.* "

HISTOIRES DE FAMILLES

En effet, entre 1930 et 1950, les sociétés forestières des Alpes et des Pyrénées faisaient appel à des spécialistes des téléphériques, originaires de la province de Bergame située au Nord de l'Italie. Ils se déplaçaient avec une quinzaine de personnes d'une même famille ou du même village et le matériel nécessaire. Leur savoir-faire était acquis sur les chantiers auprès des grands-pères, pères ou oncles. Sur le terrain, le chef effectuait ses repérages et sans plus de calculs décidait du meilleur tracé, de la situation des gares de départ et d'arrivée et du nombre et de l'emplacement des " cabrettes " (pylônes).

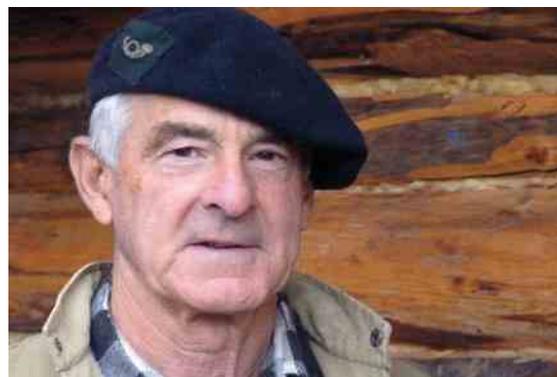
Le fonctionnement du téléphérique à trois câbles, décrit dans l'encadré, permet de comprendre la difficulté d'installation et la force physique nécessaire à leur travail. Ils vivaient sommairement de fin mars à novembre, dans des cabanes en rondins au cœur de l'exploitation forestière, semblables à celle que Pierre Para a reconstitué dans son jardin. Souvent, l'épouse accompagnait le bûcheron, mais restait dans la vallée attendant sa visite hebdomadaire du samedi soir au lundi au lever du soleil. Certains d'entre eux sont restés et leurs descendants gèrent aujourd'hui des entreprises d'exploitation forestière ou des scieries.

RECONSTRUIRE À L'IDENTIQUE

Une fois la retraite arrivée, le principal défi de Pierre Para a été de reconstituer l'un des tronçons le plus spectaculaire d'un câble qui a été réalisé en 1931/32

par son oncle, Gilles Lombardi, renommé pour son professionnalisme. Ce câble fut le plus long téléphérique forestier de France avec 6,2 km de long ; il ramenait les bois du versant nord de la forêt de Loubet (1250 m) jusqu'à la scierie de la Roche des Arnauds, aujourd'hui disparue, en versant Sud (950 m), en passant un col à 1860 m, grâce à 20 cabrettes, dont la plus haute faisait 24 mètres. Une véritable " station de ski " pour le bois avec deux autres câbles a fonctionné jusqu'en 1947, assurant le débardage de plus de 30.000 m³ (3/4 en sapin, 1/4 en mélèze). A la fin d'une journée de travail de 12 h, près de 80 m³ étaient débardés par 6 hommes. L'ensemble fut démonté en 1950 et depuis 1957, la forêt n'a plus fait l'objet d'exploitation.

Pierre Para s'est attelé à reconstruire la cabrette N°8 à l'ancienne et en a réparé deux autres en façonnant les mélèzes et en montant seul l'ensemble des pièces à l'aide de mouflages. Il a remonté à l'identique la cabane où les bûcherons stockaient leurs outils et les lubrifiants. Elle sert désormais d'abri aux randonneurs



Ci-dessus : Pierre Para veut témoigner du métier difficile et technique de téléphériste forestier que son père et son oncle ont exercé.

En bas : Le téléphérique installé dans son jardin permet de comprendre le fonctionnement à trois câbles. (LM. Duhen, CRPF PACA)



qui parcourent le sentier de découverte qu'il a conçu et balisé pour faire partager sa passion. Il est prêt à récupérer tous les vestiges de cette époque : treuils, dispositifs d'accroche, ...

Louis-Michel Duhen - CRPF

FONCTIONNEMENT DU TÉLÉPHÉRIQUE TROIS CÂBLES

Les téléphériques installés comportaient trois câbles : deux fixes et porteurs, l'un pour les charges et l'autre pour le retour des dispositifs d'accroche, et un troisième dit câble tracteur. La traction s'effectuait le plus souvent par gravité ; mais un moteur annexe était nécessaire lors de franchissement de cols avec des versants de pente différente.

Ils se servaient des arbres en place pour réaliser les ancrages et les cabrettes. Puis ils fixaient les divers équipements métalliques et déroulaient les câbles. Sachant que le câble porteur de 35 mm pèse 5 kg au mètre linéaire, on mesure le travail à réaliser. Les grumes étaient regroupées en bas des forêts à l'aide de technique de lançage. Systématiquement écorcées sur place pour sécher plus vite et réduire leur poids, elles étaient chargées dans des " gares " avec un quai pour faciliter le chargement par gravité. Tous les trois cents mètres, les cablistes accrochaient la charge à la gare de départ, décrochaient une autre à la gare d'arrivée, puis renvoyaient le dispositif d'accroche sur le câble de retour. L'ensemble des charges cumulées sur le parcours pouvaient peser jusqu'à 20 tonnes.

La forêt privée du Ventoux

Du Ventoux, on a surtout l'image du Mont, culminant à plus de 1900 mètres, serti dans son écrin de forêts publiques, en grande partie nées de reboisements RTM (restauration de terrain en montagne). Mais il y a aussi des forêts privées !

Le diagnostic réalisé pour la préfiguration du Parc naturel régional du Mont Ventoux a fait ressortir que, sur les 40 communes concernées, les forêts privées représentaient près de 60 % des surfaces forestières.

UNE FORÊT PRIVÉE DIVERSIFIÉE

Les forêts autour du Mont Ventoux sont assez diversifiées : si les feuillus (majoritairement des chênes pubescents) représentent près de 50 %, les forêts résineuses (24 %) et les forêts mélangées (23 %) sont bien présentes.

Le périmètre compte près de 6.000 propriétaires forestiers de plus de 1 hectare avec une proportion importante de grandes propriétés (47 % des surfaces pour 6 % des propriétaires).

DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Ces chiffres cachent des disparités entre les massifs forestiers autour du Mont. En effet, le plateau d'Albion présente un visage globalement plus feuillu, quoiqu'avec de beaux peuplements résineux issus de plantations, et la majorité des propriétés de plus de 25 ha s'y trouve.



Le Nord et le Sud, marqués par les reliefs prononcés de la vallée du Toulourenc, des Gorges de la Nesque et des Monts de Vaucluse, ont des peuplements principalement feuillus riches d'une biodiversité reconnue (site Natura 2000 dans les Gorges) et présentant des paysages impressionnants.

A l'Ouest et au Nord-Ouest, les paysages forestiers sont visiblement différents, car beaucoup plus récents : les peuplements y sont apparus du fait de la déprise agricole. Ils sont surtout résineux (pin d'Alep) et on les retrouve, soit sous forme de massifs, soit de manière intersticielle entre les cultures. Les enjeux y sont notamment paysagers et liés au risque incendie.

DES FILIÈRES

La diversité de ces situations et la multifonctionnalité de ces territoires engendrent la possibilité de multiples productions sylvicoles (bois d'œuvre, bois énergie), sylvopastorales (présence

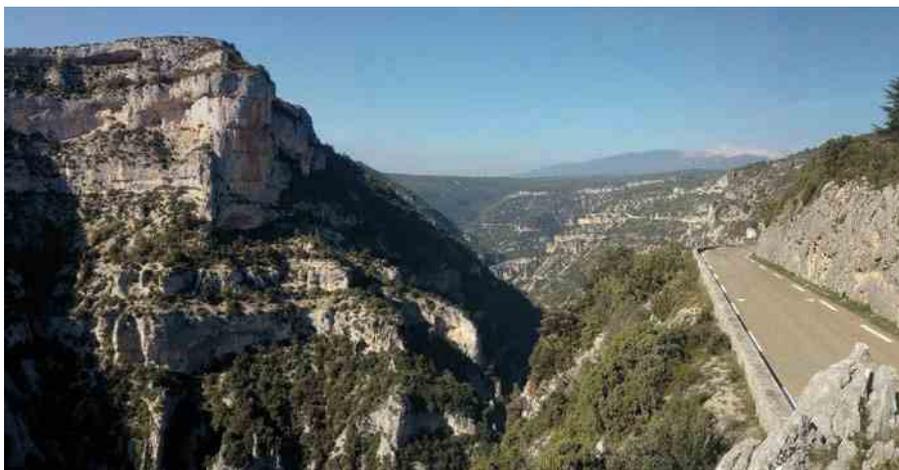
de nombreux troupeaux), truffières (le département est réputé pour sa production de truffes)... Les enjeux liés au tourisme et à l'accueil de public sont également importants.

PARTICIPEZ AU DIAGNOSTIC !

Le territoire est en train de définir les axes de ces futures politiques territoriales et la forêt en fait partie. Afin que les forêts privées, et leur multifonctionnalité, soient reconnues comme un enjeu majeur, le CRPF mène une démarche partenariale d'(in)formation et d'échanges avec les acteurs locaux.

Vous êtes propriétaire dans le périmètre du futur PNR du Mont Ventoux ? Pour mieux vous connaître, nous vous proposons de répondre à une petite enquête ! Le questionnaire est disponible sur le site www.ofme.org/crpf. Une synthèse des résultats sera ensuite mise à votre disposition.

Camille Loudun-Hamon - CRPF



Des paysages de gorges escarpées (en haut) aux reliefs plus doux (en bas), le Ventoux présente de multiples enjeux forestiers. (C. Loudun, CRPF PACA)



Tournage sur bois

Voilà un débouché très valorisant en termes d'image pour le bois qui pourrait être développé par un regroupement de propriétaires.

Voilà ce qu'il nous faudrait : du bois humide avec des défauts (échauffure du hêtre, nœuds, écorces internes, cœurs excentrés, ...), des petites dimensions, des tiges tordues, des essences très variées et surtout celles qui ne sont pas valorisées aujourd'hui. Le tourneur utilise tout ce que les autres ne veulent pas et il est prêt à les acheter." a rappelé Jean-François Escoulen lors d'une visite qui suivait la dernière réunion du personnel du CRPF de PACA.

Voilà un discours que l'on n'entend pas souvent et qui est de nature à attirer l'attention des propriétaires forestiers ! En effet, on leur demande plus souvent des bois droits, sans défauts, avec de fort volume pour un prix de misère.

UNE ACTIVITÉ EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

L'engouement pour le tournage de bois se confirme en France et dans le monde entier. La clientèle constituée en majorité de particuliers retraités s'accroît sans cesse. Le tournage sur bois est une activité manuelle très valorisante, qui demande un investissement réduit pour commencer et peu de place.

De plus, les progrès technologiques ouvrent ce secteur aux artistes et aux décorateurs. Il est terminé le temps où le tourneur ne fabriquait que des pieds, balustres ou stylos en bois. Des mandrins fixent maintenant la pièce de bois d'un seul côté permettant son creusage pour réaliser des coupes, des vases, des abat-jours, des sculptures... Ces mandrins associés à des excentriques offrent l'opportunité aux tourneurs de "jouer avec le bois pour créer une véritable œuvre d'art. La pièce tournée devient une sculpture" précise JF Escoulen. Pour s'en convaincre, vous pouvez visiter le remarquable "Musée du tournage sur bois" inauguré en juin à Aiguines (Var), lieu où se fabriquait l'ancêtre de la boule de pétanque en buis clouté.

TOURNER DU BOIS VERT !

Les tourneurs doivent aussi modifier leur mode de travail. Pour creuser le bois, ils ont désormais recours au bois humide. Ils parviennent à travailler des bois durs comme le chêne vert sans que le bois ne se fende. Le secret : parvenir à des épaisseurs très fines et très régulières et éliminer les tensions qui partent du cœur ou s'en servent. Le tourneur réalise des formes parfaitement rondes qui après séchage s'ovalisent en fonction de la position du cœur, dans les jours qui suivent pour donner des volumes du plus bel effet. L'artiste et le bois s'expriment ensemble !

Ces évolutions jouent sur les consignes à donner aux fournisseurs potentiels que sont les propriétaires et les professionnels du bois. Une fois abattus, les morceaux de bois (tiges, souches, branches, ...) doivent être stockés dans un endroit frais et humide, peu aéré et à l'abri du soleil. Des essences sensibles aux fentes peuvent même être mises dans des bacs d'eau à renouveler.

VALORISER LES PARTICULARITÉS DU BOIS

La majorité des bois se tourne et ce qui est recherché sont les singularités. Il est important que les propriétaires intéressés organisent l'approvisionnement de ce marché. Déjà, un groupe de propriétaires s'est constitué dans le Languedoc-Roussillon. Nous



Ce vase a été tourné dans un tronc de chêne vert frais dans le sens du bois de travers par Yann Marot. A voir à la galerie d'exposition-vente à Aiguines. (S. Nalin, CRPF PACA)

proposons que les intéressés se fassent connaître auprès des techniciens locaux du CRPF (voir coordonnées page 12). Des stocks intermédiaires pourraient être constitués pour du buis ou du cade. A titre d'information, un expert a vendu dernièrement un lot de gros buis sur pied au prix de 70 euros le stère. Le paiement peut se faire aussi en échangeant du bois brut avec une œuvre en bois tourné !

Louis-Michel DUHEN - CRPF ■

Plus d'informations sont disponibles dans le numéro 29 de Forêt Privée, p. 4 : Interview de J.F. Escoulen.



Yann Marot crée une coupe en arbusier à l'aide d'un mandrin qui maintient la pièce d'un seul côté. (S. Nalin, CRPF PACA)

Changements climatiques

Nos chênes blancs (ou chênes pubescents) souffrent-ils du changement climatique ?

Le CRPF a mené, avec l'aide du Conseil Régional, une étude intitulée "chêne blanc et changement climatique". En voici les résultats. Nous vous proposons quelques conseils pour rendre vos taillis plus résistants.

DES SÉCHERESSES PLUS FRÉQUENTES

Nous nous souvenons tous de l'été 2003. D'autres épisodes secs ont suivi (2005,...). Les spécialistes du climat expliquent que ces phénomènes sont liés à une évolution du climat. Ils prévoient pour les décennies à venir leur augmentation en intensité et fréquence.

Mais quelles sont les risques pour nos forêts ? Des répétitions de sécheresses peuvent faire dépérir un arbre. C'est ce qu'on appelle "la théorie du boxeur" : plusieurs "petits uppercuts" (= étés secs) fragilisent l'arbre, le coup suivant pourra alors conduire au "KO". Dans d'autres régions de France, des dépérissements importants s'observent. C'est le cas, par exemple, avec les chênes sessiles et pédonculés. Notre chêne blanc, plus résistant au manque d'eau, présente aux yeux des forestiers de l'Ouest de plus en plus d'intérêt !

UN DÉPÉRISSEMENT DIFFUS

Dans notre région, le chêne blanc ne présente actuellement pas de dépérissement massif. Toutefois, çà et là, on observe des arbres avec de plus en plus de branches mortes - signe d'un dépérissement diffus. L'étude montre que l'évolution du climat, notamment depuis les années 1990, en est en grande partie la cause. Seuls les arbres situés sur des sols profonds n'ont pas subi les sécheresses passées.

DES ARBRES QUI SE REFONT

En observant bien, vous pouvez

remarquer que certains chênes se "refont", ces dernières années ayant été plus clémentes en termes de pluie. Ainsi, les chênes créent de nouvelles branches qui prennent la place de celles qui sont mortes ! C'est ce qu'on appelle la capacité de résilience des arbres. Mais il faut essayer de raisonner sur le long terme. Ce qui, face aux prédictions des climatologues, pousse à la vigilance et à l'action dès à présent.

ÊTRE VIGILANT

Ainsi, pour rendre vos taillis de chêne blanc plus résistants, le CRPF vous conseille de :

- 1 - favoriser les mélanges avec des espèces jugées plus résistantes
 - ne pas éliminer systématiquement le pin d'Alep (il constitue un ombrage pour le chêne) ;
 - préserver le chêne vert et les arbustes méditerranéens (érable de Montpellier, arbousiers, filaires...).
- 2 - Si vous faites une éclaircie, conservez les chênes les plus résilients (ceux qui refont de nouvelles branches). Tous les arbres n'ont en effet pas les mêmes capacités de "restauration". Il s'agit de préserver les plus vigoureux !

3 - Si vous prévoyez une coupe rase, ne tardez pas trop... Réalisez la coupe quand les arbres ont 40 à 60 ans. En effet, les jeunes arbres de taillis ont un rapport faible entre



Le changement du climat s'observe aussi par la venue du chêne vert dans certains peuplements de chêne blanc. (P. Marty, CRPF PACA)

partie aérienne et partie racinaire, ce qui les rend plus résistants.

Et bien sûr, si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à nous contacter !

Pauline Marty - CRPF ■



Un arbre, bien qu'il présente des signes de dépérissement (branches mortes, perte foliaire), peut quand même "se refaire". (O. Martineau, CRPF PACA)

Produit forestier : le pignon

Et si le pignon varois était valorisé ?

Dans le Var, d'après l'inventaire IFN de 1999, on recense environ 5000 ha de pins pignons. Ces peuplements sont peu connus, peu gérés, pourtant, ils produisent chaque année des pignons, laissés sur place ou récoltés, de manière sporadique, par des entreprises espagnoles qui trouvent, elles, une valeur à ces produits.

QUELQUES CHIFFRES

En effet, un hectare de peuplement de Pin Parasol produit en moyenne 560 kg de cônes (communément appelés pignes) soit 22 kg de pignons/ha permettant de générer 112 à 560 euros /ha (pour des cônes vendus entre 0,2 euro et 1 euro le kg). Aujourd'hui les pays producteurs de pignons sont la Chine et la Russie (une autre espèce de pin), l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

Le pin pignon est une essence supportant bien la sécheresse, l'ensoleillement, les sols superficiels. Il est parfaitement adapté à notre région.

VOLONTE TERRITORIALE

Sur la proposition du CRPF et en réponse aux souhaits des acteurs du territoire de voir se développer diverses filières permettant de mettre en valeur la multifonctionnalité de la forêt, l'association Forêt Modèle réfléchit à la valorisation possible du pignon varois. L'ensemble des étapes du projet doit permettre de créer les bases d'une filière locale du pignon.

Les objectifs du projet sont de :

- Trouver les modalités adéquates de récolte, de valorisation et de conditionnement du pignon correspondant à une logique de petite filière locale ;
- Fédérer les acteurs pour qu'une structure porteuse de la filière pignon voit le jour ;
- Former en amont les gestionnaires à la gestion durable des Pins pignons ;
- Communiquer autour du produit et de sa traçabilité.



Peuplement de pins parasols géré pour la production de pignons en Catalogne (B. Cabannes, CRPF PACA)

UNE DYNAMIQUE À CRÉER

Le massif des Maures sera particulièrement sollicité, car c'est là où se situe la plupart des peuplements de pins pignons. Mais la volonté est de travailler à plus large échelle et surtout de répondre favorablement à tous les projets de propriétaires souhaitant œuvrer à la valorisation du pignon. Jusqu'alors, aucune gestion pour améliorer la production de pignon n'a été menée, il n'y a pas de tradition locale de récolte ou de transformation de pignons dans le Var. Ce qui signifie que le chemin à parcourir reste long. Pour autant, d'autres pays de la Méditerranée, plus avancés que nous, sont prêts à nous apporter leurs connaissances et nous feront gagner un temps précieux.

POUR EN SAVOIR PLUS, VENEZ LE 12 FÉVRIER !

Si vous souhaitez en savoir plus et progresser avec nous sur la connaissance et la valorisation du pignon, nous vous

invitons à retenir d'ores et déjà la date du **12 février 2015** dans vos agendas (lieu pressenti : le Luc en Provence, confirmation sur le site du CRPF à la mi-janvier).

Au programme : compte-rendu d'un voyage d'études en Toscane organisé par Forêt Modèle, démonstration de récolte manuelle, dégustation de pignons et produits à base de pignons, discussions avec un propriétaire catalan, échanges.

A l'issue de cette réunion, nous souhaiterions constituer un groupe de travail élargi, comprenant quelques propriétaires moteurs pour mener à bien ce projet, l'association Forêt Modèle et ses partenaires (dont le CRPF, le Syndicat des propriétaires forestiers, l'ASL de la suberaie varoise et le Syndicat des producteurs de châtaignes du Var) apporteront leur soutien technique..

Marie Gautier - CRPF

PETIT ZOOM SUR LA PRODUCTION DE PIGNONS

Les cônes de pin pignon ont la particularité de mûrir au bout de trois ans ; les arbres portent donc des cônes de un, deux et trois ans.

Les cônes se récoltent à la fin de l'automne jusqu'au début du printemps. Les pommes de pin peuvent être ouvertes à l'eau bouillante ou séchées au soleil (plus long, mais moins cher et plus simple).

La récolte est de plus en plus mécanisée avec des machines à vibreur similaires à celles utilisées pour les oliviers. La longueur d'onde de vibration et son intensité doivent être adaptées à chaque arbre pour provoquer la chute des cônes de trois ans uniquement, ce qui nécessite un chauffeur bien expérimenté. Manuellement, un ouvrier peut récolter entre 100 et 300 kg de cônes par jour. Les pignons sont ensuite cassés, triés et conditionnés.

Nouvelles fraîches !

Quelques retours sur les actions qui vous concernent...

DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ EN FORÊT DANS LA SAINTE BAUME

Malgré le vent froid qui battait l'ubac de la Ste-Baume le 22 octobre dernier, une quinzaine de participants se sont retrouvés sur le terrain pour découvrir la biodiversité de leurs forêts.

Organisée avec l'Association Syndicale Libre Est Ste-Baume, qui a su mobiliser ses adhérents, la journée était en effet située directement sur les propriétés concernées par l'ASL. Cela a permis de montrer aux propriétaires leur patrimoine naturel en utilisant de manière ludique l'Indice de Biodiversité Potentielle.

Les propriétaires, de tous âges (à partir de 15 ans, preuve que la sylviculture n'attend pas le nombre des années !), ont pu compléter leurs connaissances et renouveler leur regard sur la forêt : reconnaître les essences forestières, chercher les microhabitats pouvant accueillir des

espèces, découvrir l'importance des bois morts et du lierre... Une journée très conviviale à renouveler !

Vous êtes plusieurs propriétaires (au moins une dizaine) et vous êtes intéressé par une thématique particulière ? Contactez-nous ! Nous verrons avec vous comment organiser une formation.

Camille Loudun Hamon - CRPF



En haut : Discussion autour d'un pin mort, "hôtel 4 étoiles pour la biodiversité" comme l'a baptisé une des participantes.
En bas : Familles et voisins, membres de l'ASL, réunis pour la journée de formation. (P. Marty, CRPF PACA)



TÉMOIGNAGES D'ACTEURS DE PROFORBIOMED

Le CRPF a souhaité faire un bilan concret et illustré des actions conduites dans le cadre du projet européen Proforbiomed. Il a donné la parole aux partenaires associés au projet et aux acteurs locaux de la filière bois-énergie. Les personnes impliquées (les propriétaires de forêt et leurs représentants, les gestionnaires, les élus et les utilisateurs finaux) ont ainsi pu s'exprimer au travers d'une série de 9

courtes interviews. La complémentarité des points de vue, l'intérêt qu'ils ont trouvé au projet et la richesse des analyses qui en émanent, démontrent une nouvelle fois l'intérêt de "travailler ensemble".

<https://vimeo.com/album/3104207>



POUR S'INFORMER

Des changements au CRPF PACA

Etienne Bessière, technicien des Alpes de Haute-Provence est parti à la retraite fin 2014. Il est remplacé par Stéphane Nalin, déjà au CRPF dans le Var, et dont la place sera reprise par Joël Perrin.

Nouveau Président à l'Union Régionale de la Forêt Privée de PACA

L'URFP de PACA a élu son nouveau Président le 5 novembre dernier. M. Frédéric-Georges ROUX, par ailleurs Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var, succède ainsi à M. Denis REVALOR.

Les chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

L'Observatoire régional de la Forêt Méditerranéenne a publié les données 2013 concernant la région PACA. Ressources, gestion, valorisation, environnement... sont passés en revue et présentés sous forme de cartes synthétiques. Vous les trouverez sur le site de l'OFME : www.ofme.org

Informations des propriétaires en ligne

Dans le cadre d'un projet européen appelé EForOwn, le CNPF a échangé avec des homologues belges sur la formation et l'information des propriétaires privés via internet. La Société Royale de Belgique a réalisé quelques petites annonces en ligne assez humoristiques. Vous pouvez aller découvrir Mister Wood sur : www.srfb.be/fr/je_me_forme_pour_ma_foret

Se protéger du gibier

Parution d'un guide "Protéger les arbres contre les dégâts du gibier - Les manchons grillagés" édité par l'IDF dans le cadre du projet européen Pirinoble, téléchargeable sur www.pirinoble.eu/fr ou à commander à l'IDF

Forêt Modèle

Albanne Le Flem, animatrice de Forêt Modèle depuis sa création, est remplacée par Ludivine Guy. Pour PEFC, Marie De Guisa remplace Stéphanie Singh, partie au Syndicat de préfiguration du PNR Sainte-Baume.

Nouveautés fiscales 2014

Investissements forestiers et nouveaux dispositifs fiscaux...

Les Lois de Finance votées le 29 décembre 2013 ont reconduit jusqu'en 2017 et complété les dispositifs de réduction d'impôt sur le revenu pour des investissements forestiers (DEFI) et créé un compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA).

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Le Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement (DEFI), prorogé jusqu'au 31/12/2017 (art. 199 decies H du code général des Impôts), ouvre le droit à la réduction d'impôt sur le revenu pour :

- Acquisition de bois et forêts ou de terrains à boiser de 4 ha au plus : réduction de 18 % du montant (plafonds inchangés) ;
- Souscriptions ou acquisitions de parts de Groupement Forestier (mêmes conditions) ;
- Souscriptions en numéraire au capital ou à une augmentation de capital de société d'épargne forestière : 60 % du montant des souscriptions de parts de société d'épargne forestière ;
- Cotisation d'assurance (modalités à préciser par décret) : 76 % du plafond éligible soit 7,20 euros/ha en 2014 et 2015 et 6 euros/ha en 2016 et 2017.

Les objectifs sont d'augmenter la surface des unités de gestion et de fluidifier le marché des parts de groupements forestiers.

Un crédit d'impôt est créé (art 200 quinquies) pour :

- Les travaux forestiers pour les propriétés d'au moins 10 ha (dès 4 ha si le propriétaire est adhérent d'un groupement de producteurs) : crédit de 18 % (25 % si groupement de producteurs) des dépenses avec report possible sur 4 ans si la dépense excède 12.500 euros pour un couple, 6.250 euros pour une personne seule ;
- Le contrat de gestion pour les propriétés de 25 ha maximum : crédit de 18 % des

dépenses plafonnées à 4.000 euros pour un couple, 2.000 euros pour une personne seule.

L'objectif est de favoriser l'investissement forestier et le recours à l'assistance d'experts.

Ces réductions et crédits d'impôts sont soumis à conditions (engagement de durée de détention, garantie de gestion durable...) et seront précisés dans les fiches "Une question, une réponse" sur le site [www/ofme.org/crpf](http://www.ofme.org/crpf).

COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER DE D'ASSURANCE

Le CIFA remplace le compte épargne d'assurance pour la forêt (CEAF), créé en juin 2013. Ce livret réservé aux propriétaires de bois et forêts dont les intérêts étaient exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite de 2 % n'a trouvé aucun souscripteur.

Il est remplacé par le CIFA qui est un produit de défiscalisation spécialisé "forêt", centré sur l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) et les droits de mutations au lieu de l'impôt sur le revenu et ouvert aux personnes physiques, groupements forestiers et sociétés d'épargne forestière. Le CIFA ouvre droit, sous certaines conditions, à une exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit (article 793 du CGI) et d'ISF (article 885 H du CGI), à concurrence des trois-quarts du montant des sommes qui y sont déposées.

Il n'y a plus de plafond global et le plafond annuel des dépôts est porté à 2.500 euros / hectare.

Les sommes déposées sur le CIFA proviendront uniquement des ventes de coupes forestières, car ce dispositif poursuit deux objectifs : favoriser une "gestion active des forêts", selon Christian Eckert et "financer les travaux de

reconstitution forestière à la suite de la survenance d'un sinistre naturel d'origine sanitaire, climatologique, météorologique ou lié à l'incendie, les travaux de prévention d'un tel sinistre ou les travaux forestiers de nature différente dans la limite de 30 % des sommes déposées au titre d'une année".

Les propriétaires doivent en effet souscrire à une assurance pour tout ou partie de la surface forestière, "couvrant notamment le risque de tempête". L'Etat a pris la décision de ne plus intervenir pour financer des frais de reconstitution compte-tenu de la mise en place de dispositifs d'assurance (voir Forêt privée numéro 30).

Le texte de Loi ne fait pas mention de la rémunération, laissant ainsi une marge de liberté aux banques et assureurs qui choisiront de commercialiser ce produit. Celle-ci sera soumise à l'impôt sur le revenu.

Louis-Michel Duhon - CRPF



Le Compte d'Investissement Forestier de D'Assurance (CIFA) est un outil de placement et de défiscalisation alimenté par le revenu des coupes de bois pour financer les travaux de prévention et de reconstitution forestière à la suite de la survenance d'un sinistre naturel d'origine sanitaire, climatologique, météorologique ou lié à l'incendie. (C. Loudun, CRPF PACA)

CATALOGUE DE L'IDF

Des beaux livres aux livres techniques, en passant par des ouvrages pour la jeunesse... de la réflexion au rêve, vous trouvez votre bonheur dans le catalogue de l'Institut pour le Développement Forestier !

Profitez-en pour découvrir ou faire découvrir la forêt !

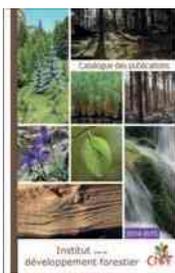
Catalogue téléchargeable sur le site : www.foretpriveefrancaise.com

Ci-contre, quelques idées :

Histoire d'arbres remarquables de Georges Feterman, aux Editions Plume de Carotte - 27 euros

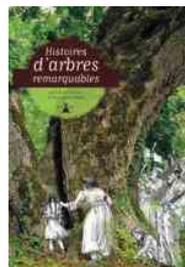
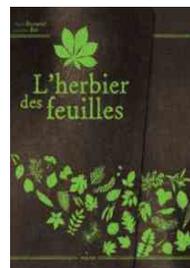
La peau de l'Olivier de J.-M. Neri, chez Ed. Sammarcelli - 15 euros

Tous les champignons portent-ils un chapeau ? de F. Martin, chez Quæ - 22 euros



L'herbier des feuilles de N. Bustarret et L. Bar, Éd. Milan (à partir de 7 ans) - 18,50 euros

L'homme qui dessinait les arbres de F. Mansot - Éd. Actes Sud Junior (dès 7 ans) - 13 euros



LA GARRIGUE

A destination de ceux qui sont, ou se sentent, en charge de la garrigue, qu'ils en soient propriétaires, gestionnaires ou utilisateurs et qui considèrent la garrigue comme un élément déterminant de leur cadre de vie...

Propositions pour la garrigue - Pour une forêt productive et tolérante au feu de P. Rutten, M. Llinares, M. Pomarede, chez Groupement de Développement Forestier Gardois - 14,90 euros



DES PRIX POUR RÉCOMPENSER L'HOMMAGE AUX FORÊTS

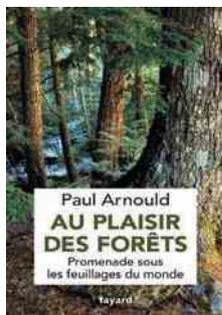
Deux livres, deux promenades, qui vous invitent, de forêts en sous-bois, à la rêverie et à la réflexion... Primés tous deux, ils nous incitent à regarder autrement les espaces verts de notre planète bleue.

Prix des forêts 2014 :

Au plaisir des forêts. Promenade sous les feuillages du monde de P. Arnould, chez Fayard - 20 euros

Prix du livre Environnement 2013 :

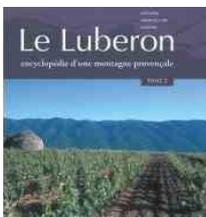
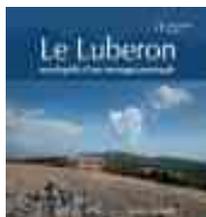
La douceur de l'ombre. L'arbre, source d'émotions, de l'Antiquité à nos jours de A. Corbin, chez Fayard - 23 euros



TOUT CE QUE VOUS VOUDRIEZ SAVOIR SUR LE LUBERON...

...est dans "Le Luberon, encyclopédie d'une montagne provençale" dont le deuxième tome vient de sortir.

Editions Alpes de Lumières
Sous la direction de Marc Dumas



Au sommaire : Milieux naturels ; Histoire et peuplements humains ; Ressources et économie ; Architecture et habitat ; Arts, langues et littérature

45 euros / tome

www.editions-alpes-de-lumiere.org



7, impasse Ricard Digne

13004 Marseille

Tél : 04 95 04 59 04

Courriel : paca@crpf.fr

Site internet :

www.ofme.org/crpf

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 32, 2014

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (Établissement public national)

Directeur de la Publication : P. THEVENET

Rédaction et composition :

L.-M. DUHEN, C. LOUDUN-HAMON, B. PETIT

Imprimé sur du papier PEFC

Crédits Photos : CRPF

Impression : Imprimerie Estampille Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 12 février 2007

N° ISSN 1762-9276

Contacts de la Forêt Privée

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81
marie-laure.gaduel@crpf.fr 06 73 48 22 72
stephane.nalin@crpf.fr 06 75 69 61 63
gilles.martinez@crpf.fr 06 74 64 63 57
alexandre.jourdan@crpf.fr 06 28 58 05 61
pauline.marty@crpf.fr 06 01 32 24 29

•HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78
catherine.michel@crpf.fr
olivier.martineau@crpf.fr 06 75 69 61 75
olivier.tacussel@crpf.fr 06 75 69 61 73

•ALPES-MARITIMES

pierre.fauray@crpf.fr 06 75 69 61 74

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 42 97 10 84
pierre.delenne@crpf.fr 06 19 15 18 12

tél : 04 95 04 59 04
patrice.devallois@crpf.fr 06 75 69 61 71

•VAR-OUEST

tél : 04 94 50 11 51
jean-marc.corti@crpf.fr 06 73 48 22 35

•VAR-EST ET MAURES

tél : 04 94 50 11 52
joel.perrin@crpf.fr 06 01 32 12 21

•VAR

tél : 04 94 50 11 50
bernard.cabannes@crpf.fr 06 74 08 48 62
marie.gautier@crpf.fr 06 84 50 22 43

•VAUCLUSE

michel.rolland@crpf.fr 06 75 69 61 72
camille.loudun@crpf.fr 06 74 89 18 76

Avec la participation
financière de :

Conseil Régional
de Provence-
Alpes-Côte d'Azur

Fond Européen
Agricole pour le
Développement Rural



Rencontres

L'Etat a très fortement réduit notre budget pour 2015. Et les stages FOGEFOR ne sont quasiment plus financés. Nous souhaitons cependant poursuivre cette politique de formation, mais nous nous trouvons contraints d'augmenter le prix de journée de 20 à 40 euros. Ce forfait jour reste raisonnable et nous espérons qu'il ne vous empêchera pas de participer à nos journées.

FOGEFOR 2015

FOGEFOR Vaucluse

- Jeudi 16 avril 2015 : Sylviculture Prosilva, ½ journée en salle et ½ journée terrain, intervention confiée à Nicolas LUIGI, conseiller forestier Avisilva
- Jeudi 4 juin 2015 : Modalités de coupe et types de produits, ½ journée en salle et ½ journée terrain, intervention confiée à Nicolas CHERON de la coopérative Provence Forêt

FOGEFOR GPS Var (Le Luc et environs)

- Lundi 9 mars 2015 : Insérer mes parcelles cadastrales dans mon GPS
- Lundi 4 mai 2015 : Délimitation au GPS de parcelles et visite d'un chantier d'exploitation forestière
- Lundi 8 juin 2015 : Exploiter les données relevées avec mon GPS

FOGEFOR GPS Région (Le Luc et environs)

- Mercredi 15 et jeudi 16 juillet 2015 : En 2 jours et une soirée, le programme est le même que le stage FOGEFOR GPS Var (priorité d'inscription aux propriétaires forestiers PACA n'habitant pas la région et à ceux qui ont des difficultés pour se libérer 3 jours dans l'année)

Pour tous renseignements, contactez Bernard PETIT au 06 08 68 13 01 ou bernard.petit@crpf.fr

ECONOMIE ET EVOLUTION

Pour réaliser quelques économies et répondre à l'évolution de la diffusion des journaux, pouvez-vous nous indiquer si vous :

- Recevez en double ce journal
- Souhaitez ne plus le recevoir
- Souhaitez le recevoir uniquement par courriel à@.....

En écrivant au CRPF PACA, 7 impasse Ricard Digne 13004 Marseille ou par courriel à paca@crpf.fr ou en téléphonant au 04 95 04 59 04

Vous pouvez aussi le lire et le télécharger sur notre site, <http://www.ofme.org/crpf/>



Création : CRPF de Franche-Comté
Photos : PhotoHeure CRPF